



Sampana Anarahamaso ny Ffidianana,
Ivon'ny Demokrasia Ifarimbonana

**SAFIDY, MITSINJO
NY HOAVIN'NY TANÀKA**

COMMUNIQUE DE PRESSE PAR RAPPORT A LA REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE DU 1er DECEMBRE 2023 AU 15 FEVRIER 2024

Antananarivo, le 19 février 2024

L'observation de la Révision annuelle de la liste électorale (RALE) a montré une hausse de 11,7% d'inscription par rapport à la liste électorale issue de la refonte de 2023. La mobilisation des femmes et des jeunes à s'inscrire dans la liste reste un défi. SAFIDY a constaté une faible implication des OSC et des partis politiques dans les Commissions Locales de Recensement des Électeurs (CLRE)

Méthodologie

Pour contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la RALE¹ 2023-2024 afin d'optimiser le taux d'inscription des citoyens dans la liste électorale, l'Observatoire SAFIDY a observé 772 fokontany répartis, dans les 109 districts, 240 communes et 23 régions du pays, le 15 février 2024, conformément à la date de clôture provisoire de la liste électorale au niveau des CLRE.

SAFIDY a déployé 736 observateurs dont 65% jeunes, 50% femmes et 6% personnes en situation de handicap, sur le terrain représentant 275 OSC.

Au niveau central :

- Un centre de recoupement et de traitement des données collectées, constitué par des informaticiens et analystes ;
- Un centre de traitement de signalement à travers les numéros verts ;

Constats généraux

SAFIDY relève les points suivants :

- 94,8% des fokontany observés ont disposé de la CLRE pour la RALE
- Une hausse de 11,7% d'inscription des citoyens dans la liste électorale a été constaté entre le 1er décembre 2023 et le 15 février 2024.
- 42% des citoyens nouvellement inscrits dans la liste électorale sont des femmes.
- 12,4% des CLRE n'ont pas de Procès-Verbal de nomination des membres.
- 89% des membres du CLRE disent avoir été formé sur le processus de la RALE.
- Une faible participation des organisations de la société civile et des partis politiques au sein du CLRE, des jeunes et des Personnes en Situation de Handicap.
- Dans 75 % des fokontany, SAFIDY a observé l'existence des réunions concernant l'introduction et/ou la suppression d'électeurs dans la liste électorale
- 57% des fokontany observés ont affirmé l'inexistence des mesures de facilitation pour l'inscription des PSH dans la liste électorale.

¹ Selon les lois en vigueur, la RALE est une opération électorale obligatoire qui devrait être réalisée par la CENI pendant une période bien déterminée (1er décembre de l'année N au 15 mai de l'année N+1).

Résultats de l'observation

Les résultats de l'observation font apparaître les faits suivants :

- Hausse de 11,7% par rapport à l'effectif des électeurs enregistrés lors de la refonte

Une augmentation notable de 11% de l'effectif des électeurs enregistrés lors de la refonte a été constatée, témoignant d'une participation accrue au processus d'inscription. La région qui a le plus grand nombre d'électeurs nouvellement inscrits est ANALAMANGA avec un total de 51 423 personnes, représentant près de 35% de l'ensemble des inscriptions observées. En revanche, les régions de VATOVAVY, IHOROMBE, et BETSIBOKA ont un faible nombre d'inscrits, avec respectivement 628, 704, et 724 personnes nouvellement inscrites.

- Respect partiel des dispositions légales

Malgré la mise en œuvre de la RALE dans l'ensemble des fokontany observés, la disponibilité des CLRE reste inégale à travers le pays. SAFIDY a constaté que dans les fokontany étudiés, 5,2% ont signalé l'absence de CLRE, en contradiction avec la législation en vigueur. Cette lacune, remarquée principalement dans les régions de DIANA (72,7%), SAVA (77,8%) et ANOSY de (78,3%), pourrait avoir des répercussions significatives sur la transparence et la confiance du public dans le processus de révision de la liste électorale.

De plus, près de 12,4% des CLRE observés ne sont pas accompagnés d'un procès-verbal de nomination, révélant ainsi une lacune dans les formalités administratives qui pourrait entraver le bon fonctionnement de la commission.

- Mobilisation importante des femmes à l'inscription

Bien que les femmes aient été mobilisées pour s'inscrire, le taux des femmes nouvellement inscrit de 42% reste insuffisant ; la participation des jeunes reste timide, nécessitant des efforts supplémentaires pour les impliquer davantage dans le processus électoral.

- Invisibilité des personnes handicapées dans les données administratives et électorales

Les données administratives et électorales ne prennent pas en compte de manière adéquate les personnes handicapées, ce qui souligne un besoin urgent d'inclusion et de sensibilisation pour garantir leur participation équitable dans le processus électoral. Selon les résultats de l'observation, 7% des membres de CLRE se sont déclarés des personnes handicapées. Au niveau mondial, les personnes handicapées représentent 15% de la population générale². Ce décalage souligne les défis persistants en matière d'inclusion dans le processus électoral. Dans l'ensemble des CLRE observés, seulement 42,3% ont affirmé la mise en place de mesures de facilitation pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH).

² Rapport Mondiale du Handicap, OMS/Banque Mondiale 2011.



Sampana Anarahamaso ny Fifidianana,
Ivon'ny Demokrasia Ifarimbonana

**SAFIDY, MITSINJO
NY HOAVIN'NY TARANAKA**

- **Faible représentativité des jeunes, des femmes et des personnes handicapées au niveau du CLRE**

Les membres des CLRE ne reflètent pas adéquatement la diversité socio-démographique de la population. Seuls 34% des membres observés sont des jeunes, 37,6% sont des femmes, et seulement 7% sont des personnes handicapées. Cette sous-représentation souligne les défis persistants en matière d'inclusion dans le processus électoral.

- **Insuffisance de représentativité de la société civile et des partis politiques**

La présence limitée des représentants de la société civile et des partis politiques au sein des CLRE est préoccupante en matière de transparence et de participation publique dans l'établissement de la liste électorale. En moyenne, seulement 20% des membres sont issus de la société civile, tandis que les membres des partis politiques ne représentent que 8%. Cette lacune, bien que non exigée par la loi, peut compromettre la diversité des perspectives et l'objectivité des prises de décisions par cette commission.

- **Dépendance de la CENI au personnel du ministère de l'Intérieur**

Certains présidents de CLRE ont refusé de partager des informations, sur instruction des autorités hiérarchiques. Ce refus met en lumière une confusion quant au statut des CLRE en tant que démembrements de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et leur rôle dans les fokontany, présidés par des responsables relevant du ministère de l'Intérieur. Cette situation révèle une dépendance potentielle de la CENI vis-à-vis du ministère de l'Intérieur, notamment en ce qui concerne les ressources humaines de ses démembrements. Le problème d'accès à l'information persiste.

Un deuxième communiqué sur La RALE sera publié en fin du processus après le 15 mai 2024 sur l'arrêtage de la liste définitive des électeurs.

L'observatoire SAFIDY est une structure indépendante, et neutre, dotée d'un savoir-faire technique et d'analyse en matière d'observation électorale. Il a pour mission de recueillir et d'analyser les données et les faits saillants sur le déroulement des élections et de publier ses constats et recommandations techniques. En respectant les principes fondamentaux d'objectivité et de neutralité politique, SAFIDY observe l'ensemble du processus de la Présidentielle 2023 et des Législatives et Communales 2024. Son objectif est de contribuer à la transparence du processus électoral.

L'observatoire SAFIDY est soutenu financièrement par l'UE. Le contenu des communiqués relève de la seule responsabilité de SAFIDY et de ses Organisations membres de la société civile suivantes : AIM, PFNOSCM-Vohifiraisana, DRV, YMCA, FTMF, CEDII, MSIS TATAO, ONG Ravintsara, ONG Ivorary et Alliance Voahary Gasy et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

